

DECISION n° 2025-3.1 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de la Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège,

Vu la loi n° 2009-879 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la Santé et aux Territoires,

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de Modernisation de notre système de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1^{er} Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie portant cession de l'autorisation de l'EHPAD Centre Hospitaliers Jules Rousse à Tarascon sur Ariège géré par le Centre Hospitaliers Jules Rousse de Tarascon sur Ariège au profit de la Résidence Jules Rousse, établissement public autonome,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ariège du 25 octobre 2021 faisant évoluer le statut du Centre Hospitalier Jules Rousse en ESMS autonome,

Vu la convention de Direction commune entre le CHIVA et l'ESMS autonome Résidence Jules Rousse signée le 25 janvier 2022,

Vu la convention de gardes inter-établissements entre le CHIVA et l'ESMS Résidence Jules Rousse en date du 1^{er} février 2022,

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'ARS en date du 27 Février 2025 portant nomination de **Madame Aurélie CHANNET**, Directrice par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège à compter du 10 Mars 2025,

Vu la décision n°2025-3 portant délégation de signature en date du 19 Mars 2025,

Vu le contrat de travail en date du 15 janvier 2025 nommant **Monsieur Kamel KRIM**, Directeur adjoint chargé des Finances et du Système d'Information du Territoire et sa prise de fonctions à compter du 1^{er} avril 2025, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rousse à Tarascon-sur-Ariège signée le 25 janvier 2022,

DECIDE :

Article 1 :

Madame Aurélie CHANNET, Directrice par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (CHIVA) et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, conserve en son nom propre la signature des courriers à destination des élus et des institutions publiques (Ministère, ARS, juridictions, etc.), à l'exception des courriers ordinaires à destination de la Direction des Finances Publiques.

Délégation est donnée par **Madame Aurélie CHANNET** aux Directrices/Directeurs Adjoints pour la signature de l'ensemble des réquisitions y compris en dehors de leurs fonctions de Directrices/Directeurs de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules à Tarascon sur Ariège.

Cette décision de délégation qui complète celle du 19 Mars 2025 pour la Direction des Finances et du SIH du Territoire, sera communiquée aux agents comptables du Trésor Public en poste à Foix et à Tarascon sur Ariège.

La présente délégation sera publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint Jean de Verges, le 7 Avril 2025

La Directrice par intérim du Centre Hospitalier
Intercommunal
des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence
Jules Rousse de Tarascon sur Ariège



Aurélie CHANNET

Article 10 : Monsieur Kamel KRIM

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1^{er} Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'ARS en date du 27 Février 2025 portant nomination de **Madame Aurélie CHANNET**, Directrice par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège à compter du 10 Mars 2025,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 Novembre 2024 portant radiation du corps de Directeur d'hôpital de **Madame Maud REVEILLE**,

Vu le contrat de travail en date du 15 Janvier 2025 nommant **Monsieur Kamel KRIM**, Directeur Adjoint chargé des Finances et du SIH de Territoire à compter du 1^{er} Avril 2025, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

Délégation est donnée à **Monsieur Kamel KRIM**, Directeur des Finances et du Système d'Information de Territoire, pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à la gestion financière et comptable, au contrôle et au dialogue de gestion, au bureau des entrées, au DIM et au service de gestion du dossier patient et secrétariats médicaux du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège :

- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation ;
- les courriers, l'ordonnancement des recettes et des dépenses dans la limite des budgets disponibles ;
- les documents comptables, à l'exception du compte financier définitif ;
- les pièces justificatives de subventions ;
- la décision de recourir aux contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, à l'exception des contrats eux-mêmes ;
- les conventions avec les mutuelles ;
- l'Etat civil en lien avec les mairies pour ce qui concerne l'activité sanitaire du CHIVA.

Subdélégation est donnée à :

- **Madame Sarra TOUATI**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer les courriers et pièces relatifs aux finances, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses, ainsi que les documents comptables du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux.
- **Madame Chantal FERRIEZ**, Responsable du bureau des entrées, pour signature des courriers ou pièces relatifs à la gestion administrative des patients, à la facturation, au bureau des entrées et l'état civil relatif au secteur sanitaire du CHIVA, des conventions avec les mutuelles, ainsi qu'en l'absence ou empêchement de Mme TOUATI, l'ordonnancement des recettes et dépenses, ainsi que les documents comptables du CHIVA à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux.

- **Mme Virginie CORDOLA**, Adjointe à la Responsable du bureau des entrées, pour en l'absence ou empêchement de Mme FERRIEZ, la signature des courriers ou pièces relatifs à la gestion administrative des patients, à la facturation, au bureau des entrées et l'état civil relatif au secteur sanitaire du CHIVA
- **Madame Natalie ALGARRA**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer les courriers et pièces relatifs aux secrétariats médicaux et au service de Gestion du Dossier Patient du CHIVA

● **Monsieur Kamel KRIM**, Directeur Adjoint au CHIVA et à l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège, s'agissant du Système d'Information de Territoire, signe les pièces relatives aux dépenses de classes 6 et 2 relevant du SIH et de la téléphonie du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège incluant également le budget G, dans la limite des budgets disponibles.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Kamel KRIM**, subdélégation est donnée à :

- **Monsieur Aurélien CAUMETTE**, Responsable du Système d'Information, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans les conditions suivantes :
 - les bons de commande et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
 - les bons de commande hors marchés en dessous de 40 000 € HT ;
 - les avenants aux marchés de son domaine de délégation, dans la limite d'un montant de 5 000 euros ;
 - les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation.

Devoir d'information

A leur initiative, les délégataires tiennent la Directrice par intérim informée des actes signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Kamel KRIM Directeur Adjoint	Signature : 
Sarra TOUATI Attachée d'administration	Signature : 
Virginie CORDOLA Adjointe à la Responsable du Bureau des Entrées	Signature : 
Natalie ALGARRA Attachée d'Administration Hospitalière	Signature : 
Aurélien CAUMETTE Ingénieur	Signature : 
Chantal FERRIEZ Adjoint des Cadres	Signature : 